

Apnées du sommeil : de nouvelles recommandations de prise en charge des patients

Avec 4% de la population adulte française atteinte d'apnées du sommeil et un recours croissant aux dispositifs médicaux de pression positive continue, le syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil (SAHOS) constitue un enjeu sanitaire et économique majeur. La HAS a évalué la place dans la stratégie thérapeutique des dispositifs médicaux disponibles : dispositifs de pression positive continue (PPC) et orthèses d'avancée mandibulaires (OAM). Cette évaluation comprend la réalisation d'un modèle économique original qui compare l'efficacité des différents traitements du SAHOS léger et modéré.

Le SAHOS (syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil) se caractérise par une réduction ou une interruption de la ventilation pendant le sommeil. Ce trouble se manifeste principalement par deux symptômes : la somnolence diurne et les ronflements nocturnes. La Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS) à la demande du Ministère de la Santé, a évalué les dispositifs de pression positive continue (PPC) dans le cadre de la révision des catégories homogènes des dispositifs médicaux. Elle a aussi précisé la place de la PPC et des orthèses d'avancée mandibulaire (OAM) (voir encadré infra) dans la stratégie thérapeutique du SAHOS. Cette évaluation a été complétée par une évaluation médico-économique de la Commission évaluation économique et de santé publique (CEESP), destinée à comparer l'efficacité de la PPC, de l'OAM et des mesures hygiéno-diététiques dans la prise en charge du SAHOS modéré et léger.

Un nouveau critère pour le traitement des patients

Le choix du traitement du patient se définit en fonction des symptômes et de la sévérité du syndrome, mesuré par l'indice d'apnées-hypopnées (IAH). La HAS recommande de traiter les patients dont le SAHOS est modéré ou sévère, c'est-à-dire avec un IAH qui dépasse 15 et qui présente au moins trois des symptômes suivants : somnolence diurne, ronflements sévères et quotidiens, sensation d'étouffement ou de suffocation pendant le sommeil, fatigue diurne, nycturie, céphalées matinales. Le choix du dispositif médical (PPC ou OAM) dépend de la sévérité des symptômes.

La PPC est recommandée en première intention lorsque l'IAH est supérieur à 30, et lorsque l'IAH est compris entre 15 et 30, en présence d'un sommeil de mauvaise qualité (au moins 10 micro-éveils par heure de sommeil) ou d'une maladie cardiovasculaire grave associée (hypertension artérielle résistante, fibrillation auriculaire récidivante, insuffisance ventriculaire gauche sévère ou maladie coronaire mal contrôlée, antécédent d'accident vasculaire cérébral). Dans toutes ces situations, l'OAM est une alternative en cas de refus ou d'intolérance à la PPC.

L'OAM est recommandée en première intention lorsque l'IAH est compris entre 15 et 30 en l'absence de maladie cardiovasculaire grave associée. Dans ce cas, l'OAM est en effet plus efficace que le dispositif de PPC.

Les mesures hygiéno-diététiques sont recommandées, quelle que soit la gravité du syndrome, dans tous les cas.

La PPC et l'OAM

La pression positive continue (PPC) est le dispositif de référence pour le traitement des apnées obstructives du sommeil. Il s'agit d'un dispositif de ventilation nasale qui permet aux voies aériennes de rester dégagées pendant le sommeil. La mise à disposition de ce dispositif est réalisée par un prestataire de service au domicile du patient. Près de 530 000 patients ont bénéficié d'une PPC en 2013 en France.

Traitement alternatif, l'OAM est un dispositif dentaire réalisé sur mesure. Il permet de maintenir la mâchoire inférieure en position avancée pendant le sommeil, libérant ainsi le passage de l'air au niveau du pharynx. La prescription de cette orthèse suppose la collaboration entre un spécialiste du sommeil (diagnostic, traitement, suivi) et un praticien ayant des connaissances à la fois sur le sommeil et sur l'appareil manducateur (examen dentaire, prise d'empreintes, ajustements et réglages).

En savoir +

Évaluation clinique et économique des dispositifs médicaux et prestations associées pour prise en charge du syndrome d'apnées hypopnées obstructives du sommeil (SAHOS)